

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM  
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

*Date de convocation : 19 juin 2020*

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

Séance du 25 juin 2020

**Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

**Assistaient à la séance :** Mme Pascale JACQUOT, MM. Bernard PALLOIS, Jean-Paul ZANETTI, adjoints,

Mmes Nadège WOLF, Christine CHRISTMANN, Corine SIEGWALT et Karine PELIXO MM. Maurice CHARTON, Marcel DOUVIER, Gilles DOUVIER, Guy HEID, Eric LORENZINI

**Absent excusé :** Mmes Sylviane PIQUEREZ, Elodie BERNARD

**Secrétaire de séance :** Mme Pascale JACQUOT

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV du 25 mai 2020
- Taux d'imposition 2020
- Budget Primitif Commune
- Budget Primitif Eau
- Budget Primitif Forêt
- Programme Rénovation pastorale Côte Schwartzbach et Marbrière
- Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »
- Admission en non valeur
- Subventions à diverses associations
- Demande de subvention Selectom
- Désignation d'un délégué aux instances du SDEA
- Désignation d'un représentant de la commune au bureau des Associations Foncières Pastorales
- Désignation des représentants à l'association des communes forestières
- Composition de la Commission Communale de la Chasse
- Désignation de représentants à la commission jeunesse CCVB
- Délégation pour porter plainte à la gendarmerie
- Indemnité de Conseil au receveur municipal
- Règlement cimetière
- Divers et informations de dernière minute

**N°31/2020 :**

**Approbation du PV de la séance du 25 mai 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le PV de la séance du 25 mai 2020.

**N°32/2020 :**

**Taux des taxes locales pour l'année 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide, considérant les bases prévisionnelles notifiées, de maintenir pour l'année 2020, les taux 2019, à savoir :
  - Taxe d'habitation : 13,79 %
  - Foncier bâti : 7,30 %
  - Foncier non bâti : 61,46 %

**N°33/2020 :**  
**Budget Primitif 2020 – Commune de RUSS**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif de la commune proposé par le Maire pour l'exercice 2020, qui se présente comme suit, équilibré en recettes et dépenses :

- **Section de fonctionnement :** 951 130,00 €
- **Section d'investissement :** 371 845,04 €

**N°34/2020 :**  
**Budget Primitif 2020 - Service public de Distribution d'Eau Potable**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Budget Primitif du service public de Distribution d'Eau Potable proposé par M. le Maire pour l'exercice 2020, qui se présente comme suit, équilibré en recettes et dépenses :

- **Section d'exploitation :** 139 164,01 €
- **Section d'investissement :** 39 922,21 €

**N°35/2020 :**  
**Budget Primitif 2020 - Budget annexe de l'Exploitation Forestière**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif du budget annexe Exploitation Forestière proposé par M. le Maire pour l'exercice 2020, qui se présente comme suit, équilibré en recettes et dépenses :

- **Section d'exploitation :** 664 794,86 €
- **Section d'investissement :** 46 398,86 €

**N°36/2020 :**  
**Programme rénovation pastorale côte de Schwarzbach et Marbrière**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte l'opération d'investissement de rénovation pastorale de la côte de Schwartzbach et Marbrière, comme suit :

Fournisseur	Objet	Montant HT
Travaux en régie	Déboisement, dégagement pour pose clôture	5 063,00
KRETZ	Broyage	11 093,00
ALSACE FORET	Fourniture et pose clôture	17 575,00
ERNWEIN	Fourniture portes clôture	1 117,61

Charge le Maire de solliciter les subventions afférentes à cette opération.

**N°37/2020 :**

**Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».**

A la demande de Mme la Trésorière de Schirmeck et considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

VU l'article D1617-19 du CGCT

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies
- Les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année
- Les repas des aînés et de divers bénévoles.
- Les cadeaux offerts au personnel au titre de l'action sociale à l'occasion des départs en retraite, des anniversaires, des médailles du travail, des récompenses, des fins de contrats ou fin de stage,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des anniversaires de nos aînés, mariages, décès, noces, départs, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux,...)
- Les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations, notamment la fête de Noël des habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide

D'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

De charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération

**N°38/2020 :**

**Admission en non-valeur : budget eau**

A la demande de la trésorerie, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, deux demandes d'admission en non-valeur concernant des factures d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur la demande présentée pour les montants respectifs de 25,94 € et 13,40€.

**N°39/2020 :**

**Subventions à diverses associations**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

☞ Décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de fonctionnement, pour l'année 2020, à:

- Syndicat des Récoltants Familiaux de fruits et Producteurs d'eaux de vie Naturelle : 50 €, M. Douvier Marcel ayant quitté la salle
- Association GASCH : 300 €, Mme Jacquot Pascale ayant quitté la salle
- Musique municipale : 700 €, M. Zanetti Jean-Paul ayant quitté la salle

**N°40/2020 :**  
**Demande de subvention Selectom**

Dans le cadre de la pose de 6 dalles en béton pour 6 containers de tri sélectif à proximité du lotissement des Bruyères, M. le Maire invite les conseillers à solliciter une subvention auprès du Selectom pour la pose de ces dalles

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de solliciter auprès du Selectom une subvention pour la pose de 6 dalles en béton d'un montant de 3000,-€ TTC, selon devis établi par l'entreprise Gross Dany.

**N°41/2020 :**  
**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SDEA**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au prolongement du renouvellement des conseils municipaux de Mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

Vu les statuts du SDEA et notamment son article 69 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque membre partiellement intégré à 1 délégué par tranche de 3000 habitants ;

Considérant la proposition de désigner un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation commune – Etablissement public de Coopération Intercommunale ;

Considérant que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ;  
Après avoir entendu les explications fournies par Mr le Maire ;  
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité

De désigner en application de l'Article 69 des statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :

Pour la compétence Eau Potable

Monsieur GIROLD Marc, Maire

**N°42/2020 :**  
**Désignation d'un représentant de la commune au bureau des Associations Foncières Pastorales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de RUSS doit désigner un représentant aux Associations Foncières Pastorales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Monsieur Maurice CHARTON représentant de la commune de RUSS aux Associations Foncières Pastorales

**N°43/2020 :**  
**Désignation de représentants à l'Association des communes forestières**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de RUSS doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'Association des communes forestières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Monsieur Marc GIROLD représentant titulaire et Monsieur Bernard PALLOIS représentant suppléant de la commune de RUSS à l'Association des communes forestières

**N°44/2020 :**

**Composition Commission Consultative Communale de la Chasse**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Compose la commission consultative communale de la chasse, comme suit :

Monsieur Marc GIROLD, Monsieur Jean-Paul ZANETTI, Madame Pascale JACQUOT, Monsieur Bernard PALLOIS, Monsieur Marcel DOUVIER

**N°45/2020 :**

**Désignation de représentants à la commission jeunesse CCVB**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de RUSS doit désigner des représentants à la commission Jeunesse CCVB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Mesdames Elodie BERNARD, Karine PELIXO et Sylviane PIQUEREZ représentantes à la commission jeunesse CCVB.

**N°46/2020 :**

**Délégation pour porter plainte à la gendarmerie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Marc GIROLD, Maire, Monsieur Jean-Paul ZANETTI, Madame Pascale JACQUOT, Monsieur Bernard PALLOIS, Adjoint

Pour déposer plainte au nom de la commune de Russ auprès de la gendarmerie et se constituer partie civile.

**N°47/2020 :**

**Indemnité de Conseil du receveur municipal**

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution des indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant les bases de calcul définies dans l'article 4 du même arrêté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget calculées au taux maximum, selon l'article 4 de l'arrêté précité, allouée à Mme Eléonore CARL, Receveur Municipal.

**N°48/2020 :**

**Règlement cimetière**

Entendu l'exposé de M. le Maire et la lecture du nouveau règlement du cimetière et le règlement du colombarium.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le nouveau règlement cimetière et règlement du colombarium.

**DIVERS :**

Lister tous les projets avec un chiffrage

Discussion par rapport au city

Pour extrait conforme

Russ, le 26 juin 2020

Le Maire :

Marc GIROLD